

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 5 OCTOBRE.

Hier, à Hombourg, S. A. le landgrave de Hesse Hombourg, commandant de la forteresse de Luxembourg, passait une revue des troupes du pays; deux canons placés sur une bruyère étaient cachés par un buisson, le major de hussards Hertmann s'avança pour saluer le landgrave et se trouva justement devant la bouche d'une pièce qu'il n'avait pas aperçue et cela au moment où l'on y mit le feu. Quoique chargée seulement à poudre, la pièce ne pouvait manquer de porter un coup funeste, tirant ainsi à bout portant. Le major Hertmann a eu un bras emporté.

Un pas de plus de la part du landgrave, c'était lui qu'atteignait le coup fatal.

— On écrit de Prague, le 29 septembre :

« L'assemblée des naturalistes et des savans qui s'était réunie à Prague a décidé qu'elle se rassemblera l'année prochaine à Fribourg, grand duché de Bade. »

— On écrit de Hanovre, 24 septembre :

« La convocation des Etats paraît d'autant plus prochaine, que les esprits sont plus calmes et donnent l'espoir que l'impartialité présidera aux délibérations. L'opposition ne modifiera pas son système, mais elle ne prendra point pour chefs les hommes qui étaient décidés à combattre à outrance avant que l'on ne se fut généralement convaincu que l'intention du roi était de respecter tous les droits acquis. Il n'est pas nécessaire d'être juriste pour comprendre que S. M. tient à conserver intact son héritage paternel. Il ne peut être indifférent au roi de diriger l'administration des domaines ou de rester étranger à cette direction; mais peu importe aux Etats que les domaines soient administrés par la chambre ou par les baillages. Il serait absurde de supposer que le despotisme est possible dans ce pays, car aucun fonctionnaire public ne s'y soumettrait. »

— On s'occupe beaucoup en Suède d'un parti norvégien qui demande la séparation des deux royaumes. Ce parti affiche les opinions les plus démagogiques et il se sert des idées républicaines pour influencer les paysans.

### FRANCE. — PARIS, LE 7 OCTOBRE.

Le traité de paix et d'amitié entre l'Espagne et le Mexique a été signé par la Reine régente. Par ce traité la couronne d'Espagne abdique toute prétention à la souveraineté du Mexique.

— La pairie a été offerte à MM. de Sade et de Tracy, qui l'ont refusée.

— Une dépêche télégraphique, reçue aujourd'hui, annonce la mort de la duchesse de Saint-Leu.

— Le conseil de famille tenu au château pour la discussion du contrat de mariage de la princesse Marie, et du duc de Wurtemberg, n'était pas d'accord sur la question de la dot. L'opinion qui n'admettait pas une exception défavorable aux intérêts pécuniaires des nouveaux fiancés, trouvait d'assez bonnes raisons pour la combattre. Mais l'avis de M. Molé a prévalu, et le million de dot n'a pas été stipulé dans le contrat, comme dans celui du roi et de la reine des Belges. Le président du conseil a fait entendre que cette exception ne préjuge rien et laisse à la chambre son droit intact d'initiative.

— On assure que le mariage de la princesse aura lieu le 12

octobre au palais de Versailles; on ne connaît pas encore le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion.

— Il y a, depuis quelques jours, dans le quartier latin, beaucoup de duels parmi les étudiants. Les querelles et les rendez-vous se succèdent avec rapidité. Avant hier cinq parties de duel ont eu lieu à la barrière du Maine. Deux jeunes gens ont été assez grièvement blessés. Hier deux rendez-vous étaient encore assignés. Parmi les combattants se trouve un acteur du Théâtre Français très-connu et renommé. On ne sait à quoi attribuer la cause de ces nombreux duels.

— L'accroissement du nombre des élèves dans les facultés de droit et de médecine en France, ne s'arrête pas. Pour peu que cette progression continue, il y aura véritablement un médecin pour chaque malade et un avocat pour chaque plaideur. En 1834, le nombre des élèves en droit était de 4,467, il a été de 4,897 en 1835 et de 5,137 en 1836. En médecine le nombre des élèves a été dans ces trois mêmes années respectivement de 2,013, 2,446 et 2,672.

Au milieu des nombreux journaux qui nous arrivent de Madrid depuis trois jours, nous trouvons un fait qui convient de signaler.

Dans la séance du 26 septembre, il a été donné lecture de la proposition suivante :

« Les soussignés ayant appris que le gouvernement venait d'accorder à la France, sur la demande de l'ambassadeur de cette puissance, la jouissance de l'Ilot del Rey, dans le Port-Mahon, pour y établir un dépôt de houille, et considérant cette mesure comme impolitique et préjudiciable aux intérêts de l'île, prient les cortès d'ordonner au gouvernement de remettre sans délai à l'assemblée tous les documents et renseignements concernant cette affaire et de suspendre l'exécution de la mesure ci-dessus mentionnée. »

Signé *Campaner et Badaxi.*

Cette proposition a été approuvée. Comme la dépêche télégraphique d'hier a eu soin de faire connaître qu'aucun des nouveaux ministres espagnols ne faisait partie des cortès, nous en devons conclure que le senor Bardaxi, signataire de cette proposition, empreinte d'un grand mauvais vouloir pour la France, n'est pas le nouveau ministre des affaires étrangères, ce qui eût été d'assez mauvais augure pour nos relations avec le cabinet espagnol constitué.

— Les affaires de la Péninsule, moins mauvaises, quant aux opérations militaires, ne prennent pas une tournure aussi favorable sous un autre point de vue. Un ministère inconnu vient d'être choisi par la couronne dans les rangs les plus obscurs du monde politique. M. Bardaji, qui seul de l'ancien ministère est resté debout et qui ne nous est connu que par son mauvais vouloir à l'égard de la France, semble, par ses antécédents, le précurseur d'un nouveau cabinet Mendizabal. Par le concours des mêmes circonstances, les exaltés ont triomphé à Madrid dans les élections. (*Journal de Paris.*)

### AFRIQUE.

Le gouvernement a fait publier les dépêches télégraphiques suivantes :

Toulon, le 5 octobre, à midi.

Le 1er, les trois premières brigades ont passé la Seybouse avec Mgr. le duc de Nemours et le général Damrémout, une partie de l'artillerie et du convoi d'administration.

rence en matière de politique et de littérature, le regardaient comme une variété de l'espèce des crétins; les autres plus judicieux, selon moi, le considéraient, précisément pour la même cause, comme un homme de sens et de portée supérieure. Quoiqu'il en soit l'homme au pain rassis ne laissait jamais échapper de sa bouche que le petit nombre de paroles indispensables nécessaires. Lorsqu'il avait achevé sa tasse de café, il battait ordinairement une marche avec ses doigts sur le marbre de sa table, remontant de temps en temps les tiges de ses bottes, qui retombaient au moment même dans leurs plis, donnait un sou au garçon qui lui rendait sa monnaie et sortait sans saluer la dame du comptoir.

Cet original prêtait trop au ridicule pour que les habitués et les garçons n'essayassent pas d'en faire le plastron de leurs plaisanteries. Un sous-lieutenant à demi-solde eut l'idée de se placer, quelques instants avant l'arrivée du vieillard, à la table qu'il affectionnait. Le petit homme, sans se déconcerter, s'assit de l'autre côté. « Il n'y a pas de place pour deux ici », dit le jeune fier à bras en frisant ses moustaches.

« Je me gênerai », répondit modestement l'inconnu.

Le jeune homme s'empressa de lui laisser le champ libre.

Une autre fois l'un des garçons répandit à dessein du café brûlant sur les doigts que le vieil habitué avançait à un moment donné, pour indiquer le quantum sufficit du mélange. Le consommateur indigné se leva sans rien dire, et, par un mouvement beaucoup plus énergique et plus rapide qu'on ne l'eût attendu de son âge, il mit la pointe de sa botte à retrompasser en contact avec cette partie que la veste du mauvais plaisant laissait à découvert.

Le garçon ne reparut plus dans la salle. En punition de l'attentat, la justice du maître l'avait relégué dans le laboratoire, ainsi qu'on nommait déjà la cuisine d'un café restaurant.

Bref l'homme au pain rassis réussit à mettre les rieurs de son côté, quoiqu'il ne semblât guère attacher d'importance à leur assentiment; et, malgré les deux ou trois jolies mystifications que sa douceur et sa fermeté firent avorter, il continua sans interruption ses visites au café \*\*\*.

Un jour, c'était sur la fin de 1817, le vieillard sortit sans payer sa dépense. Comme il n'avait fait aucune observation à cet égard, on s'i-

Le temps était beau. Le reste devait partir le lendemain avec la quatrième brigade. On espère être réunis sous les murs de Constantine le 6.

La santé du 12e. et de la ville s'améliore sensiblement. 300 chevaux et 200 artilleurs venant de Marseille ont débarqué le 2, et se sont dirigés sur le camp.

Bulletin de la bourse de Paris du 9. — La rente s'est tenue aujourd'hui très-ferme dans les cours de 80 15 à 80 20. Les affaires cependant n'étaient pas nombreuses, et la bourse en général a été peu animée sur le 3 et le 5 p. c. français.

La nouvelle de la maladie de don Carlos, annoncée hier par les feuilles d'Espagne, a un peu influé sur le cours de la dette active espagnole, qui était aujourd'hui assez demandée à 20 3/4 à 7/8; on tenait à 21.

S'il y a eu peu d'affaires sur la rente française; il n'en a pas été de même sur les actions industrielles, elles ont donné lieu aujourd'hui à de nombreuses transactions.

Toutes ou à peu près toutes les valeurs étaient en voie de baisse, et généralement offertes.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Bayonne, 7 octobre, 8 heures du soir.

Une expédition qui a réussi en partie et à laquelle lord John Hay a coopéré, est partie de St. Sébastien le 3, pour surprendre Cuetaria; elle est rentrée le 4, avec beaucoup de butin, on annonçait à Saint Sébastien que don Carlos était rentré en Navarre.

Les bandes de Sanz, qui ont quitté Cabrera pour rejoindre don Carlos, ont intercepté la route de Madrid pendant deux jours.

— Un journal du matin publie une lettre de Burgos du 3, dans laquelle on lit ce qui suit :

« La junte carliste de Castille, qui s'était fortifiée à San-Leonardo, est venue hier matin à la hâte s'établir à San-Domingo-de-Silos, car le général Espartero poursuit sans relâche le prétendant. On dit aujourd'hui don Carlos au bourg de Pinilla Tras-los-Montès, et à l'agonie, tandis que notre général, ayant divisé son armée en deux colonnes, occupait avant hier, de sa personne, Sayos; Buerens occupait Bregos, et le général Lorenzo marchait rapidement, après avoir pris Aranda, pour couvrir l'Arlanzua, du côté de Cobarrubias. »

« D'après une communication de la municipalité de Pampliega, le baron Carondelet doit arriver aujourd'hui à Villodrigo, à sept lieues d'ici; ainsi nous allons avoir près de nous, peut-être dans quarante huit heures, plus de 24,000 hommes de troupes de ligne décidés à refouler le prétendant dans les provinces basques, si toutefois il peut y arriver à la faveur des monts et forêts dont il s'est emparé pour sauver un quart tout au plus des forces qu'il avait amenées devant la capitale. »

— Voici ce qu'on lit dans la *Sentinelles des Pyrénées* :

M. le consul d'Espagne à Bayonne a envoyé 100,000 fr. en Navarre sur l'argenterie de Pampelune. Cet argent est destiné aux troupes.

Toutes les troupes disponibles qui se trouvaient à Saint-Sébastien, se sont portées sur divers points de la ligne d'Ernani pour la renforcer.

On assure que 600 Anglais sont attendus de Londres à Saint-Sébastien.

— Les carlistes sont revenus à Valcarlos, le 3.

### FEUILLETON.

#### UN ORIGINAL.

Parmi les habitués du café \*\*\* à Paris, celui qui fréquentait le plus assidûment et aux heures les plus régulières cet établissement, vers l'année 1815, était un petit vieillard assez proprement vêtu, quoique d'après une mode qui constituait un véritable anachronisme. Il était affublé d'une perruque à marteau et à queue, mais sans poudre; il portait invariablement, en été comme en hiver, une culotte de drap noir, des bas de laine de même couleur, des bottes à retroussis tombant presque sur le coude-pied, garnies de liras tout droits, par côtés et derrière; sa longue veste rayée tombait assez bas pour recouvrir un ventre assez rondlet, et son habit marron à grandes basques et à gros boutons de métal rappelait par sa coupe les beaux jours du consulat; le tout était conomisé d'un chapeau à pain de sucre, dit Robinson, qui était parfaitement assorti avec le reste de l'équipement.

Le petit homme venait au café \*\*\* tous les matins, à dix heures sonnant; il demandait une tasse de café à la crème et un pain de gruau qu'il chapetait lui-même à sa guise, mais il fallait que ce pain fût rassis. Comme on connaissait sa manie, on prélevait un pain sur la consommation du jour et on le gardait au vieillard pour son déjeuner du lendemain, pour cette raison les garçons et le maître de la maison se le signalaient entre eux sous la dénomination de l'homme au pain rassis.

La manière d'être du petit vieux était uniforme à tel point qu'il semblait nu par des ressorts un peu moins compliqués que ceux d'un automate. Lorsqu'il arrivait dans l'établissement, il s'acheminait, sans recarder ni à droite ni à gauche, vers une petite table ronde, isolée, incommode, et qui, pour ce motif, était toujours vacante. Aussitôt qu'il était servi, il mettait dans la poche de son gilet deux des cinq morceaux de sucre qui figuraient à côté de sa tasse; il préparait tous les jours le même nombre de tartines de beurre, les saupoudrait de croûtes du même nombre de grains de sel, et ne lisait aucuns journaux. Ce dernier point partageait à son égard les opinions de la galerie. Quelques-uns de ses co-habités se fondant sur sa profonde et constante indiffé-

magina que c'était un oubli et que le lendemain le bonhomme solderait ce petit arriéré. Le maître du café, en faisant cette supposition avait, comme on dit, compté sans son hôte. L'homme au pain rassis déjeûna comme de coutume, empocha les deux morceaux de sucre, batta une marche avec ses doigts, remonta ses bottes et fit exactement tout ce qu'il avait coutume de faire, à l'exception du paiement, qu'il supprima comme la veille, sans que sa figure trahit le moindre embarras, sans qu'il daignât dire un seul mot pour expliquer cette notable dérogation à ses anciens usages.

Le limonadier patienta huit jours; puis comme la fin du mois approchait, il voulut attendre cette époque avant de rien demander à l'habitué dont il ignorait le nom et le domicile; enfin comme ce terme de rigueur s'écoula sans que le petit vieillard eût parlé d'acquiescer sa dépense, le maître du café prit le parti de lui en présenter la note.

Etienne, le premier garçon de l'établissement, qui affectionnait l'homme au pain rassis, parce qu'il avait comme lui des habitudes minutieuses dont il ne se départait jamais, haïtudes qui, pour le dire en passant, tournaient à l'avantage de son service et de ses économies; Etienne, disons-nous, eu assez de pénétration pour supposer que l'embarras de l'homme au pain rassis ne devait être que le résultat d'une gêne momentanée, puisqu'il continuait à faire la même dépense; et, soit calcul de la part du garçon, soit pure bonté d'âme, il proposa au patron de cautionner son débiteur.

Dix mois s'étaient à peine écoulés depuis cette époque. Le limonadier et ses garçons faisaient tous les jours des gorges chaudes aux dépens du pauvre Etienne, endosseur trop confiant d'une dette qui menaçait de s'accroître indéfiniment. Le garçon lui-même commençait à trouver la conduite de son client plus que bizarre, lorsqu'un feu matin, l'habitué demanda sa note et la paya, en ajoutant pour le garçon une somme de quinze francs trente centimes comme gratification à raison d'un sou par jour pendant dix mois, dont six avaient trente un jours.

Si l'intéressé avait guidé le premier garçon, son attente eût été péniblement déçue; car on sait que les gratifications des consommateurs sont versées dans une caisse commune, et que les serviteurs de la maison se les partagent, après toutefois que le maître a prélevé pour lui la part du lion. Les quinze francs trente centimes, que reçut le généreux

Les femmes et les enfans des habitans de Valcarlos ainsi que leurs bestiaux, ont été conduits sur le territoire français.

Les volontaires se sont retirés dans le fort, bien résolus à se défendre; le consul d'Espagne à Bayonne a envoyé aux familles réfugiées des rations de pain, de vin et de viande.

On assure que les carlistes sont entrés dans les premières maisons de Valcarlos.

Les carlistes cherchent à racheter par quelques succès en Navarre, leurs échecs dans la Castille. On écrit de Bayonne, le 4 octobre:

Le bruit court que les carlistes, après s'être emparés du premier fort de Paralta, attaquèrent celui de Los Capochinos, mieux pourvu de moyens de défense. D'autres détachemens carlistes opèrent en même temps contre Lodosa.

Un ordre a été publié à Pampelune, il enjoit à tout habitant qui ne pourra se procurer des vivres pour trois mois, de quitter la ville.

Les journaux de Saragosse, 1er. octobre, contiennent les faits suivans:

« Les factions sont poursuivies de toute part, le commandant Boned ne leur laisse pas un moment de relâche dans le Bas-Aragon: tous les jours il leur fait des prises; et si le général carliste Moreno ne s'était pas réuni à Cabrera, il l'aurait faiblement fait prisonnier. Cabrera est arrivé à Cantavieja presque tout seul; il a perdu toute sa cavalerie. »

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, 7 octobre:

« S. M. vient de nommer co-directeur de la banque néerlandaise, le directeur sortant, M. J. Carp, de cette ville.

« On assure que sous peu des changemens seront apportés à l'uniforme des troupes de différentes armes.

« Nous apprenons que les ingénieurs chargés du nivellement du railway d'Amsterdam à Arnhem viennent de terminer leur travail.

« Le résultat des opérations paraît avoir répondu complètement à l'attente, et promettre un résultat favorable. Aussi s'occupe-t-on avec la plus grande activité au département de l'industrie, à dresser les plans et devis de ce chemin de fer, afin, à ce qu'on dit, de mettre l'administration à même d'en faire l'objet d'une proposition à la prochaine session.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 10 OCTOBRE.

Hier, à Laeken, le Roi a travaillé avec M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. S. M. a reçu en audience particulière une députation de l'arrondissement de Diekirch. M. le comte Meeus, gouverneur de la banque, et M. le baron Behr ministre des Etats-Unis, ont été successivement reçus par le Roi.

— L. M. le Roi et la Reine partent aujourd'hui à 4 heures pour Paris.

— Les collèges des districts électoraux de Mons et de Diekirch sont convoqués pour le 30 du présent mois, à l'effet d'élire chacun un membre de la chambre des représentans.

— Par divers arrêtés, démission de son grade est accordée sur sa demande, au capitaine au traitement de réforme, C. V. Molesini-Sautel, idem au lieutenant J. Paine, du 20<sup>e</sup> régiment de réserve pour la durée de la guerre, et idem au capitaine commandant d'escadron M. Grabowski, officier étranger admis pour la durée de la guerre.

— Sir Robert Peel et sa famille sont arrivés lundi à Anvers et descendus à l'hôtel du Grand Labeur.

— On nous informe qu'un mécanicien, actuellement détenu à la maison de force de Gand, s'occupe activement de la construction d'une machine, dont les seuls ressorts, sans être mus par la vapeur ou autres moyens en usage pourront mettre en mouvement et voitures et navires; c'est du moins ce que prétend son auteur qui veut appliquer en premier lieu son invention à un moyen de transport par eau. (C. des Flan.)

— On parle d'un chemin de fer de Louvain au camp de Beverloo par Diest; ce serait une construction des plus utiles pour la défense du pays, puisqu'elle permettrait de réunir en

Etienne pour unique récompense, se réduisant après ce partage à la valeur d'une pièce de dix sous tout au plus; mais il fit à mauvais jeu bonne mine, il remercia gracieusement le vieillard, mis sa gratification dans l'urne du comptoir, et le montant de la note, qu'il avait déjà acquitté lui-même jour par jour dans sa poche.

Le petit bon homme le suivait des yeux, en battant sur le marbre une marche un peu plus longue que de coutume; mais nul indice ne put faire croire qu'il se fût aperçu de la belle conduite du garçon à son égard.

« A la fin de cette même année, c'est-à-dire trois ou quatre mois après la liquidation du vieil habitué, le propriétaire de l'établissement, qui avait fait sa fortune, annonça l'intention de vendre son fonds et de se retirer.

Le lendemain du jour où cette question eut été agitée entre quelques habitués privilégiés et la dame du comptoir, l'homme au pain rassis, après avoir déjeuné, fit un léger signe de tête au premier garçon qui le servait, et il sembla vouloir entrer en conversation avec lui. Etienne n'eût pas été plus surpris s'il eût vu l'une des figures peintes sur le stuc entre les glaces de la salle, ouvrir la bouche pour lui demander une demi tasse.

— Monsieur Etienne, dit le vieil en guignant le garçon de l'œil, vous êtes un bon enfant et je vous veux du bien.

Le garçon fit un petit mouvement d'épaules qu'on pouvait traduire ad libitum par cette réponse banale: Bien obligé ou Peu m'importe. Le vieillard n'y prit pas garde et continua:

— Monsieur Etienne, vous êtes un garçon rangé. Je sais cela comme bien d'autres choses dont je ne parle point, parce que je sais le prix des choses, et je ne gaspille pas les bonnes choses, moi. Je gage que vous avez des économies.

Etienne fit un bond en arrière qui pour le coup n'avait nul besoin d'interprétation.

Un emprunteur l'exclama intérieurement le garçon. Le questionneur deriva la pensée du garçon et il fit une grimace dont vous trouverez le modèle sur les figures du moyen âge qui servent de gouttières au portique de l'église Saint-Eustache. Il profita de la position de sa langue et de sa bouche pour tousser cinq ou six fois, tandis que ces petits yeux gris achevaient le sourire.

quelques heures une armée sur l'extrême frontière. Il paraît au surplus qu'on va poursuivre les travaux de fortifications de Diest.

Il est, dit-on, question chez Van Gend et Briard, d'exploiter tous les embranchemens de chemin de fer et de correspondre partout avec les différens départemens des wagons; par suite de l'exécution de ce projet, le nombre de voitures existantes serait doublé ainsi que celui des employés à ces diverses messageries.

— On écrit de Gand, 8 octobre:

« Au premier départ d'hier l'administration du chemin de fer a dû refuser place à plus de 300 personnes. Ces inconvéniens commencent à faire murmurer le public. On se demande pourquoi Anvers a six départemens par jour tandis que Gand n'en a que deux. L'observation est d'autant plus juste que l'administration trouverait ici autant de voyageurs qu'à Anvers. »

Bruxelles, 10 octobre trois heures. La physionomie de la bourse a un peu changé, on remarquait des dispositions à une reprise, il est temps; la cote de Paris a contribué à ce revirement en apportant de la hausse sur nos principales valeurs. Société Générale, titres en nom fl 785 P certificats au porteur émission de Paris 1860; Société de Mutualité 1127 50 (1123/4) recherchés par suite de leur amélioration à Paris; Banque de Belgique 1425 (142) 172 P; Actions-Réunies (1025 102 172) A., les actions de la Raffinerie Nationale étaient très-demandées à 1140 (114), un ordre assez important n'a pu être rempli, l'agent qui en était chargé ayant trouvé qu'une seule pièce disponible. Cet établissement fait annoncer une nouvelle vente publique pour le 18 de ce mois.

L'horizon semble s'éclaircir au-delà des Pyrénées, la dette active (Ardoin) est venue de Paris avec 378 de hausse, l'effet ne s'est pas fait sentir de suite, mais des ordres d'Anvers ont donné le mouvement; cotée à 18 1/4 A., il y avait à la clôture, concurrence d'acheteurs à 18 5/16; Primes à un mois 20 1/4 dont 1 A.

Les huiles de Colza au comptant sont encore mieux ou plus demandées, par suite de la faveur qu'elles ont obtenue hier à Courtrai et à Termonde.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 7 octobre 1837. — (Présidence de M. Raikem.)

La séance est ouverte à une heure et demie par l'appel nominal et la lecture du procès verbal. Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

On procède à la nomination de la commission de naturalisation. Au 1er tour de scrutin les membres suivans obtiennent la majorité absolue et sont proclamés: MM. Dubus aîné, Fallon, Lejeune, Desmanet de Biesme, Mast de Vriest, Milcamps et Desmet.

M. le ministre des finances dépose sur le bureau le projet de loi suivant:

Art. 1er. Par modification à la loi monétaire du 5 juin 1832, il sera fabriqué des monnaies d'or de 10, 25, 50 et 100 francs.

Art. 2. Le diamètre est fixé pour les pièces de 10 fr. à 47 millimètres, pour celles de 25 fr. 22 millimètres, pour celles de 50 francs 28 millimètres, et pour celles de 100 fr. 33 millimètres.

Art. 3. Le poids des pièces de 25 fr. sera de 7 grains,960, et le poids des autres en proportion de leur diamètre.

Art. 4. Il n'est rien changé au titre, à la tolérance du titre et à la tolérance du poids, fixés par les articles 8, 10 et 41 de la loi précitée du 5 juin 1832.

Art. 5. A l'avenir, il ne sera plus reçu au bureau du change de la monnaie d'or, et il n'en sera frappé que d'après l'autorisation du roi.

Art. 6. On fixera ultérieurement l'époque où les pièces de 5 et de 10 florins cesseront d'avoir cours légal en Belgique.

Ce projet est renvoyé à l'examen des sections. L'ordre du jour appelle la discussion du crédit demandé par le ministre de la guerre pour le service de santé (82,360 fr. 33 c. pour les deux derniers mois de l'année.)

M. Pollenus rappelle que l'année dernière, en votant le crédit provisoire, on avait chargé la commission de préparer un rapport plus complet. Il désirerait savoir si ce rapport a été préparé.

M. A. Rodenbach. Nous n'avons pas été à même de faire un rapport plus complet, attendu que les documens nous manquaient. Je rappellerai que M. de Puydt avait demandé qu'une nouvelle commission fut nommée, pour faire un nouveau travail.

M. le ministre de la guerre. J'ai une observation à faire à ce que vient de dire M. A. Rodenbach. Tous les documens ont été fournis à la section centrale; mais elle ne les a pas trouvés suffisans, et n'a pas eu assez de temps pour se livrer à un simple examen. Elle a donc fait un rapport sans conclusion. Sur ce rapport M. Dumortier a proposé de voter un crédit provisoire afin de laisser la faculté de recommencer la discussion si la chambre le jugeait convenable. C'est donc maintenant à la chambre à décider ce qu'elle veut faire.

M. Desmaitières demande la lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai.

M. le secrétaire donne cette lecture, et il en résulte que le crédit n'a été voté que provisoirement, en laissant à la commission le soin de se livrer à un examen plus approfondi.

M. Dumortier est prêt à voter le crédit, pourvu que la commission spéciale soit continuée dans son mandat. Il en fait la proposition formelle.

— Etienne continua-t-il, c'est comme je le pensais; vous avez de l'argent placé, car vous craignez les économiseurs. C'est très bien, mon garçon; il faut savoir veiller aux mailles de sa bourse, afin que ce qui est venu lentement ne s'en retourne pas trop vite; mais parlons peu et parlons bien. Pensez vous qu'un homme intelligent, qui dirigerait un établissement comme celui-ci, trouverait assez de chances favorables dans son entreprise pour risquer un prix d'achat aussi considérable que celui dont parle votre patron?

— C'est selon, dit le garçon qui abordait avec complaisance le thème favori de ses réflexions. Si l'acheteur entendait son affaire et qu'il ne fût pas obligé d'emprunter à gros intérêts, comme cela se pratique, la somme nécessaire pour l'acquisition, je crois qu'il y aurait là une fortune.

— Eh bien, mon enfant il faut la faire.

— Merci et avec quoi?

— Avec tes économies, bien entendu.

— Belles économies! quarante mille francs tout au plus.

— Tu as quarante mille francs! Etienne... Depuis combien de temps travailles-tu?

— Voila vingt-trois ans que je porte la veste et le tablier, j'en ai trentre-neuf.

— Comme je le disais, tu es un brave garçon. Celui qui a pu amasser quarante mille francs en mettant son sur son devienrait millionnaire à la tête d'une maison comme celle-ci. Décidément, il faut que tu fasses l'affaire. Je connais quelqu'un qui pourra l'aider. Combien le faut-il?

— Rien, car je ne veux pas m'endetter de deux cent mille francs. On ne sait pas ce qui peut arriver, et puis les intérêts emporteraient tout le profit. J'aime mieux rester garçon et me retirer avec de bonnes petites rentes dans deux ou trois ans, que risquer de pourrir à Sic Pédagie dans la peau d'un banqueroutier.

— Ce que tu dis là est sensé, mon enfant. Mais laisse-moi faire.

— Là-dessus, le vieillard remonta la tige de ses boîtes, et partit sans dire un mot de plus. Le lendemain matin, il vint une demi-heure plus tôt que de coutume. Etienne, en le voyant, s'empressa d'essuyer la table. L'homme au pain rassis l'arrêta par le bras:

— Où est le patron? dit-il.

melle, pour qu'on arrive à tirer enfin au clair tout ce qu'il y a à examiner dans l'administration du service de santé.

M. le ministre de la guerre. Si la chambre veut voter le reste du crédit, l'ancienne commission n'a plus rien à faire. Ce serait la section centrale chargée de l'examen du budget de la guerre pour 1838, qui aurait alors à s'en occuper.

M. Dumortier. Il semblerait que M. le ministre de la guerre veut élargir la discussion. Il nous dit que c'est la section centrale qui examinera le budget de la guerre, pour 1838, qui devra s'occuper de cet objet. Mais cette section aura bien assez à faire d'examiner tous les abus qui se passent dans l'administration de la guerre. Je demande donc et je dépose sur le bureau la proposition que l'ancienne commission soit maintenue dans son mandat, sauf à remplacer les membres manquans par le mode usité.

M. le ministre de la guerre. C'est de la part de M. Dumortier une proposition bien gratuite que celle que je voudrais articuler de discussion et me soustraire aux investigations. Mais ce qu'il demande aujourd'hui constitue une véritable commission d'enquête, et à cet égard ma détermination n'a pas changé.

La proposition de M. Dumortier mise aux voix n'est pas adoptée.

M. A. Rodenbach. Avant de voter le crédit, je désirerais savoir si enfin on a introduit dans le service de santé les améliorations qu'il réclamait; c'est un fait de notoriété publique que le sulfate de quinine a été sophistiqué. Il faudrait savoir maintenant si cet abus a été réformé.

M. le ministre de la guerre. L'honorable préopinant vient de revenir sur la question de sulfate de quinine qui avait été mélangé de safran. Aussitôt que cette falsification a été découverte, on a livré à la justice régulière celui qui s'en était avoué coupable. On a fait des recherches dans tous les hôpitaux, on a analysé tout le sulfate qui s'y trouvait afin de reconnaître s'il était mélangé. En même temps l'ordre a été donné de s'abstenir de l'usage de ce sulfate mélangé.

M. Dumortier. J'ai aussi des exclamation à demander, car comme la chambre paraît ne pas vouloir s'éclaircir, je tiens moi à m'éclaircir. (Interruption.)

M. le président. Je ferai observer à l'orateur qu'il ne doit pas supposer que la chambre ne veut pas s'éclaircir.

M. Dumortier. Je n'ai pas dit qu'elle ne voulait pas, mais qu'elle paraissait ne pas vouloir s'éclaircir. (Nouvelle interruption.) Messieurs, j'ai lu dans les journaux une lettre d'un fournisseur qui déclare dans les termes les plus expresse que le chef du service de santé avait demandé une réduction avant de lui délivrer son mandat qui avait été ordonné par la cour des comptes. Il y a eu occasion de la part du fonctionnaire, ou calamité de la part du fournisseur; je voudrais avoir des éclaircissemens sur ce point.

M. le ministre de la guerre. Le fait qu'a rappelé l'honorable préopinant, a fait l'objet d'un des vingt deux griefs articulés contre le service de santé, et sur lesquels j'ai donné d'amples renseignemens. Je vais les rappeler brièvement.

Il s'agissait de la liquidation de fournitures d'une année précédente. Le chef du service de santé, en préparant les adjudications de l'année suivante, avait été frappé de l'énorme différence qui existait entre le prix des fournitures de l'année précédente et celui des soumissions pour l'année suivante; il voulut alors obtenir une réduction, et écrivit au ministre l'intention qu'il était de ne pas délivrer le mandat à ce fournisseur. Le ministre ne crut pas devoir consentir à cette démarche et pensa que le prix des soumissions ayant été admis malgré son élévation, il fallait le payer, et il ordonna de délivrer le mandat. Mais vous voyez que cet acte que l'on représente comme une concussion, avait été notifié d'avance par le chef du service de santé.

Le crédit demandé est ensuite voté par appel nominal par 56 voix contre 4 (M. Dumortier) 7 membres se sont abstenus.

M. Defosse. Je me suis abstenue parce que la proposition de M. le ministre de la guerre n'a pas été examinée régulièrement.

M. de Jaeghe. D'une part le crédit est indispensable, mais d'autre côté la commission de la chambre, chargée d'examiner les griefs à l'égard du chef du service de santé, a déclaré n'avoir pu se former une opinion. Dans cet état de choses, j'ai dû m'abstenir.

M. Pison. Je me suis abstenue par les mêmes motifs.

M. Lejeune. Je me suis abstenue parce qu'il n'a pas été fait de rapport détaillé sur le service de santé, rapport que j'ai toujours proposé, et c'est pour cela que j'avais voté pour la proposition de M. Dumortier.

M. Pollenus, A. Rodenbach et Vanden Bossche se sont abstenus pour les mêmes motifs.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères propose de ne se réunir en séance publique que jeudi de la semaine prochaine, afin que les sections aient le temps de s'occuper des budgets. Il propose ensuite de fixer en premier lieu à l'ordre du jour la discussion du projet de loi sur les douanes. — Il ajoute:

Jusqu'à présent, Messieurs, il a été reconnu qu'en cas de renouvellement des chambres, les travaux faits restaient faits; mais nous ne nous sommes pas encore trouvés dans une circonstance analogue à celle qui se présente pour la loi des douanes. Elle a déjà subi un premier vote; il reste à savoir maintenant si on reprendra la discussion au point où elle en est arrivée, ou si on recommencera toute la discussion. Je ferai remarquer qu'il y aurait peu d'inconvéniens à reprendre la discussion dans l'état où elle se trouve, que tous les articles ont subi des amendemens, à l'exception de trois qui sont les vins, la chicorée et les bois de l'église, et que par conséquent la discussion se rouvrira sur tous les articles.

Après une longue discussion, la chambre fixe au jeudi 19 octobre sa prochaine séance publique, et met à l'ordre du jour la loi des douanes (deuxième vote), bien entendu pourtant que l'on ne pourra arguer du premier vote pour repousser les amendemens qui pourront être proposés.

La séance est levée à 3 heures 1/2. — Jeudi 19, séance publique à midi.

— A l'entresol, dans son cabinet.

— Allons le trouver.

Etienne marcha devant le vieil pour le guider. Son cœur battait avec violence, car, bien qu'il eût passé toute la journée de la veille et une partie de la nuit à se convaincre que le bon homme était fou, cependant son air d'assurance et la finesse qui brillait dans ses regards venaient de réveiller toute sa perplexité. Lorsqu'ils furent tous deux devant le maître de l'établissement, le vieillard entama la conversation sans aucun préambule.

— Combien voulez-vous de votre établissement? lui dit-il.

— Avant de vous répondre, repartit le timonadier sur un dernier point de l'interpellation et qui soupçonnait ou une mystification, ou une scène de folie; avant de répondre à une semblable demande et d'entrer en affaire avec vous, permettez-moi de vous faire aussi une question; à qui ai-je l'honneur de parler?

— C'est juste; il est bon que les deux parties contractantes se connaissent avant d'entrer en arrangements. Je suis le baron Rogelet, ex-fournisseur des armées de l'empire.

— Le baron Rogelet, dit le patron en s'inclinant; attendez-donc, je connais ce nom; je l'ai vu figurer dernièrement dans les journaux.

— Sans doute à propos d'un procès en interdiction que lui intentait son indigne famille pour jouir plus vite de sa fortune, sous le prétexte spécieux que le bouchon, qui a des idées et des manières à lui, n'est rien de plus qu'un pauvre fou. Mais le baron Rogelet leur a rendu, comme on dit, une balle pour un pois, il est rentré dans la libre administration de ses biens, qui avaient été séquestrés par provision, et il a pu tendre à ce brave garçon la petite somme dont il avait eu la générosité de se réserver pour le vieil original. Maintenant que nous nous connaissons, parlons d'affaires. Combien voulez-vous pour votre établissement?

— Deux cent quatre-vingt mille francs.

— Ce n'est point qu'il y a, et vous les trouverez. Mais vous courez quelques risques à l'affaire, parce que celui qui vous succédera sera nécessairement un homme de métier qui n'aura pas la somme nécessaire et qui prendra des arrangements avec vous pour vous payer d'année en année. Or, par le temps qui court, on n'assure pas les maisons contre les tremblemens de terre; les plus solides établissemens sont

LIEGE, LE 11 OCTOBRE.

Plusieurs journaux nous ont entretenus ces jours derniers de modifications ministérielles et même de la retraite du ministère tout entier. C'est là de la tactique de la part des feuilles dévouées aux intérêts de la banque, et rien de plus. On croit ébranler l'administration actuelle en la présentant comme vacillant dans sa position ou sur le point de tomber. Cela est facile à découvrir; car, si on considère les choses au point de vue parlementaire, il ne peut être question aujourd'hui de l'avènement d'hommes nouveaux au pouvoir, et surtout de l'avènement d'hommes considérés comme favorables aux vœux de la haute finance. Les dernières élections ont pu renforcer le noyau banquier qui siège à la représentation; mais certes, elles ne l'ont pas rendu encore assez fort pour qu'il puisse espérer de soutenir une administration sortie de son sein.

Nous avons dit plusieurs fois, les dernières élections ne nous paraissent pas avoir fort sensiblement altéré l'esprit général de notre législature. La plupart des membres sortant ont été réélus, et les députés nouveaux se partageront peut-être à peu près également entre les diverses nuances d'opinions que l'on connaît déjà à la chambre.

On a vu dans la dernière session que l'opposition parlementaire s'était considérablement affaiblie par divers motifs. Une partie des membres de l'opinion libérale soutiennent maintenant le ministère, ou du moins ne lui sont pas défavorables à cause même des prétentions de la Banque; car, c'est un fait remarquable que la position qu'a donnée au ministère de M. de Theux, les projets de la haute finance: considérez en effet que les hommes qui appartiennent à l'opinion libérale sont obligés, à la tribune comme dans les journaux, de ménager l'administration actuelle, et cela à raison de la crainte ou l'on est de l'avènement d'une administration banquiste.

L'opposition est encore assez vivace dans la personne des trois tournaisiens: MM. Dumortier, Dubus et Doignon; ces trois honorables membres font encore, en apparence, une guerre assez active au ministère; mais au fond voudraient-ils le renversement d'une administration où l'opinion catholique est très largement représentée? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs quand ils le voudraient, ils ne le pourraient pas, l'opinion catholique est très compacte à la chambre, elle ne marchera point sous la bannière des députés du Hainaut, et quant à l'opinion libérale, elle est fort divisée, et l'affaire de la banque rendra cette division chaque jour plus profonde encore.

M. de Meulenaere est le seul homme qui puisse aujourd'hui réunir en sa faveur une fraction assez notable de la chambre, mais les hommes qui pourraient être ministres avec lui ne s'y trouvent point. Les tentatives qui ont signalé la fin de la dernière session, et dont les journaux se sont alors occupés, ont assez prouvé ce fait.

Il y a dans le ministère actuel un honorable général qui passe pour n'être point contraire à la banque. Nous ne savons au juste ce qui en est, nous remarquerons toutefois en passant que M. le ministre de la guerre n'est point ménagé par les feuilles qui défendent d'ordinaire les projets de la haute finance; mais en admettant que l'on ne se trompe pas sur les opinions de M. Willmar, celui-ci ne serait point d'un grand secours à M. de Meulenaere dans la formation d'une administration nouvelle. Dans sa spécialité, M. le ministre de la guerre possède une haute influence sur l'esprit de la chambre; mais comme homme purement politique, il ne s'est point encore dessiné, et comme nous venons de le dire, il n'est donc pas probable que son appui put soutenir efficacement les hommes qui obtiendraient le portefeuille après M. de Theux.

Il y a encore une autre considération puissante et de nature à diviser la fraction de la législature sur laquelle semble pouvoir compter M. de Meulenaere. Il serait, nous le voulons bien pour un moment, il serait, disons-nous, appuyé par une partie des députés des deux Flandres, et par une partie des députés libéraux favorables à la banque; mais ces derniers veulent la réforme électorale, et sont trop engagés pour ne pas la vouloir, tandis que les représentants sortis de la plupart des districts de la Flandre repousseront bien certainement cette réforme. Un tel dissentiment sur une question si importante, et qu'on peut prévoir dès aujourd'hui, nous semble devoir éloigner, M. de Meulenaere de l'administration du pays, au moins jusqu'au temps où la chambre sera radicalement modifiée.

à la merci des révolutions. De sorte que deux cent quarante mille francs comptant valent mieux pour vous, à mon sens, que trois cent mille à terme. Voilà, continua le baron en tirant de sa poche un vieux portefeuille qui fermait avec des cordons, voilà deux cent mille francs en bons billets de banque ici. Etienne va vous faire un acte de transfert pour deux mille francs de rente inscrits en son nom sur le grand livre. Si tout cela vous va, c'est une affaire terminée. Voilà comme j'aime que les transactions se traitent; j'en ai fait bien d'autres dans ma vie en moins de temps que cela.

Etienne et son patron étaient stupéfaits. Le baron semblait prendre plaisir à leur surprise, et il se frottait les mains en reproduisant la grimace dont nous avons indiqué une copie.

— Il faudrait cependant, dit le patron, que l'acte fut passé par devant notaire.

— A qui le dites-vous? L'acte sera fait en bonne forme, dans notre intérêt commun à tous trois.

— A propos d'intérêt, murmura tout bas Etienne en saisissant le pan de l'habit du baron, il faut que je sache...

— Tu es un nigaud, répondit le vieillard. Je t'oblige en ami et non pas en ennemi. Tu me feras ton billet, je ne veux pas autre chose; mais comme je n'ai pas le projet de te faire le cadeau de ces deux cent mille francs, je m'arrangerai de manière à ce que tu ne sois pas longtemps mon débiteur.

Etienne tombait de son haut. L'homme au pain rassis descendit dans la salle du café. Pendant que le cessionnaire et son acquéreur s'habillaient l'un deux, il prit tranquillement sa tasse de café, sans oublier les deux morceaux de sucre qu'il économisait au profit de la poche de sa veste; il battit une superbe marche, remonta ses bottes et partit avec ses deux acolytes pour aller terminer, par le moyen d'un trait de plume, une affaire de deux cent quarante mille francs.

Quatre ou cinq jours après cet événement, le petit vieillard qui consentait à prendre quotidiennement et dans le silence le plus complet son déjeuner ordinaire, fit signe à M. Etienne, qui trônait alors dans le comptoir, et qui accourut bien vite près de son bienfaiteur.

— Etienne, as-tu le cœur sensible, mon enfant, dit le baron?

Les bruits de changements ministériels ne sont autre chose que la tactique à l'usage des feuilles banquistes, et parlementairement parlant, il n'en peut être question.

Une personne qui est ordinairement bien informée, nous adresse les renseignements suivants:

L'ouverture de la section du chemin de fer de Tirlemont à Ans est fixée au 20 novembre prochain. Il n'y aura pas d'inauguration proprement dite: on n'invitera ce jour-là à se promener sur le Rail-Way que des personnes qui font partie de l'administration du chemin de fer.

Nous approuvons beaucoup cette détermination. Aucun ne sera en droit de se plaindre de ne pas avoir reçu de billets d'invitation, ainsi que cela a toujours eu lieu jusqu'à présent. Ce sera le moyen d'éviter qu'il n'arrive des dérangements aux machines, ce qui a souvent lieu quand les convois sont trop considérables. Ce sera aussi enlever à la régence de Liège, tout sujet de discussion pour savoir si elle allouera ou n'allouera pas des fonds à l'occasion de l'inauguration d'une section de chemin de fer qui n'arrivera pas sur la commune.

Par arrêté du 25 septembre dernier, le Roi, sur le rapport et la proposition de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, a chargé M. A. H. Dumont, professeur à l'Université de Liège et membre de l'Académie de Bruxelles, de l'exécution de la carte Géologique des provinces de Brabant, d'Anvers, des Flandres et du Limbourg.

On sait que par arrêté du 31 mai 1836, le même professeur avait été chargé de l'exécution de la carte Géologique des provinces de Liège, de Namur, du Hainaut et du Luxembourg.

La manière honorable dont M. Dumont s'est acquitté jusqu'ici de ce travail pénible et difficile, justifie pleinement le nouveau témoignage de confiance qu'il vient de recevoir du gouvernement.

— Séance publique du conseil communal de Liège, jeudi 12 octobre 1837, à 5 heures de relevée.

— MM. Simon, ingénieur, et Strens, contrôleur du chemin de fer, s'occupent d'un règlement pour le service des bagages des voyageurs, qui est une des causes principales des lenteurs qui provoquent des plaintes contre l'administration du chemin de fer.

— On écrit de Hannut, 7 octobre:

« A midi et demi le feu a éclaté dans un hangar séparant deux granges remplies de récoltes; les progrès de l'incendie, à cause de la nature du combustible, ont été tellement rapides que dans quelques minutes trois maisons, les deux granges, et une étable appartenant aux veuves Henri Sale, Jeanne Jos. Praiture, et au sieur Dieudonné Dessy, ont été entièrement consumés. Tous ces bâtiments se touchaient. Quoique les habitants aient répondu avec un louable empressement à l'appel qui leur a été fait, on n'a pu sauver que les habitations voisines. Les causes de ce désastre, qu'on attribue cependant à l'imprudence, ne sont pas encore connues et la perte totale des objets incendiés, dont aucun n'était assuré, s'élève à une somme de 7,730 francs. »

— La chambre de commerce de Namur s'est prononcée pour la direction par Tirlemont du chemin de fer que la députation permanente préférerait en ligne directe sur Bruxelles. Outre que la construction par Tirlemont sera plus facile à raison du terrain plus uni, cette ligne offrira en outre l'avantage d'une communication directe avec le Limbourg et la Campine. Le circuit pour Bruxelles sera d'une heure de trajet; il est vrai, mais en revanche, Namur se trouvera relié avec Liège, sans préjudice à la navigation de la Meuse.

— On lit dans le *Mercur de Soube*, du 12, que depuis quelques jours il est arrivé dans notre voisinage des ingénieurs français, pour déterminer, tant sur notre territoire que sur celui de France, la direction du chemin de fer projeté de Strasbourg à Bâle. Le but de l'auteur de cet important projet étant de présenter encore, s'il est possible, aux chambres, avant la fin de l'année, un plan détaillé de toute l'entreprise. Des experts prétendent que la rive gauche du Rhin serait beaucoup plus propre à l'établissement du chemin de fer que la droite, en même temps qu'il en coûterait beaucoup moins que par le territoire badois. Onze millions de francs de France suffiront, dit-on, pour toute l'entreprise de Strasbourg ici.

— On lit dans le *Courrier de Glasgow*:

« On a posé, hier lundi, la première pierre du monument

— Peuh? dit Etienne en donnant quelque fixité à son regard, comme s'il interrogeait ses souvenirs; peut être non.

— C'est à-dire que c'est selon l'occasion. Cette incertitude me plaît; elle me prouve que tu n'as pas le cœur pris. Le cœur, vois-tu bien, n'est qu'un sot en affaires, et le mariage est la plus grande affaire de la vie. Il faut te marier, Etienne.

— J'y avais déjà pensé, monsieur, pour faire l'économie d'une dame de comptoir.

— Etienne, tu as des vœux bornés, mon garçon; tu as besoin de bons conseils. Heureusement que je suis là. Mets ce soir, à huit heures, tes plus beaux habits; je viendrai te prendre, nous irons faire une visite ensemble.

Le soir, à l'heure dite, le vieillard était devant le comptoir. Etienne était prêt. M. Rogelet monta avec lui dans un fiacre qui les conduisit rue Serpente: ils montèrent quatre étages d'une maison de peu d'apparence, et entrèrent dans un chétif appartement où deux dames les reçurent avec de grandes démonstrations de politesse.

— Mme Dupré, dit le baron à l'une d'elles avec l'expression d'une familiarité bienveillante et amicale, voilà le brave garçon dont je vous ai parlé; c'est un homme que j'estime et pour lequel je vous demande votre affection. — Etienne, ajouta-t-il en se tournant vers le limonadier, voilà la veuve d'un homme qui m'a rendu de bons services; elle veut bien permettre que tu viennes quelquefois lui présenter tes hommages.

Pendant que M. Rogelet faisait cette présentation dans toutes les formes, la fille de madame Dupré, qui se nommait Rose, et qui sans être fort jolie, avait du moins toute la fraîcheur et le vif incarnat de la fleur dont elle portait le nom, regardait M. Etienne du coin de l'œil; et M. Etienne, tout en saluant Mme Dupré le moins gauchement qu'il pouvait, considérait aussi à la dérobée la jeune demoiselle.

Le résultat de cette double investigation fut assez favorable pour tous deux; car, bien que le limonadier ne fût plus de la première jeunesse, il avait une tournure passable, une figure où se peignait la franchise et la douceur de son caractère, et sa mise était aussi soignée que celle du fashionable le plus élégant.

Le motif de l'intérêt que M. Rogelet portait à cette jeune fille n'avait rien que d'honorable, car le commerçant Dupré, le père de Rose, avait

destiné à rappeler le génie et les vertus de sir Walter Scott; dans la place de St. George, avec procession des francs-maçons et autres marques d'honneur usitées en pareil cas.

« On lit sur la colonne l'inscription suivante: « Cette colonne, hommage rendu à la mémoire de sir Walter Scott; baronnet, a été érigée par les citoyens de Glasgow comme un souvenir de leur admiration pour son génie, de leur profond sentiment de l'honneur qui en réjaillit sur le pays où il est né, et de leur reconnaissance pour le plaisir que leur a fait éprouver la lecture de ses ouvrages. La première pierre a été posée par l'honorable William Mills, lord prévôt de Glasgow; en présence des magistrats de la ville et de ses faubourgs, etc., etc., le deuxième jour d'octobre 1837, dans la première année du règne de la reine Victoria. »

**THEATRE ROYAL DE LIEGE.**

Aujourd'hui mercredi, 11 octobre 1837, quatrième représentation du deuxième mois d'abonnement, la première représentation de la reprise de la DAME BLANCHE, opéra comique en trois actes, musique de Boieldieu. — La première représentation de la reprise de RE-NAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 1/2 heures.

**AVIS.** — La mise en scène du POSTILLON DE LONJUMEAU nécessairement encore une répétition générale, la première représentation de cet ouvrage est remise à vendredi prochain, 15 courant.

On commencera ce soir à 5 3/4 heures.

**ANNONCES.**

**ROUES DE DINDONS.**

DIMANCHE et LUNDI, chez DEBOEUR, faubourg St. Gilles.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule. 1891

ON DEMANDE, POUR LA PARTIE DES ARMES,

UN VOYAGEUR EXPERIMENTÉ.

S'adresser au n. 32, quai de la Sauvenière. 1886

**A LOUER,**

POUR LE PREMIER MARS PROCHAIN,

UNE MAISON

Avec étable, fournil, quatre bonniers et demi de cotillage

et prairie, situés à St. Gilles, près le chemin du Champai.

S'adresser au notaire KEPPELLE, rue St. Hubert, n. 5gr.

189

**VENTE**

DE

**MEUBLES ET MARBRES**

APRES DECES.

LUNDI ET MARDI 16 ET 17 OCTOBRE 1837, A 9 HEURES DU MATIN

au rivage des Croisiers, à Liège.

M. RAIMOND, tuteur de l'enfant mineur HOUARDY, fera vendre AUX ENCHERES par le ministère du notaire DELEXHY, UNE GRANDE QUANTITE DE BELLES PIÈCES DE MARBRE tant du pays que de l'étranger ainsi que de pierres de taille.

ET LE MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, A 2 HEURES DE RELEVÉE,

ON VENDRA LES MEUBLES qui se trouvent à la maison

mortuaire, sise rue devant les Carmes, n. 306, à Liège,

consistant principalement en garde-robes, commodes, armoires, tables, chaises, lits, bois de lits, matelas et autres objets.

LE TOUT ARGENT COMPTANT.

Les personnes qui sont redevables à la succession dudit sieur Houardy, sont priées de s'acquitter le plutôt possible; en mains dudit M. Raimond, rue Basse-Sauvenière, n. 839 bis, à Liège.

Les CREANCIERS de cette succession voudront également

bien remettre leurs titres à ce dernier. 1883

rendu de réels services au fournisseur, et la délicatesse de la veuve ne

permettait pas qu'il les reconût au moyen de sacrifices pécuniaires. C'est pourquoi il avait formé le projet de s'acquitter envers son ancien ami, en mariant avantageusement sa fille.

Or, Etienne était à la tête d'un bel établissement, il était en passe de faire une fortune rapide; il avait de plus toutes les qualités qui peuvent plaire à une femme et assurer son bonheur. Etienne était donc le mari qu'il fallait à Rose.

C'était tout au plus si le limonadier était satisfait de ce petit arrangement, où M. Rogelet lui avait ménagé un rôle purement passif. Mais la jeune fille était réellement aimable; l'amour se mit de la partie, et la reconnaissance aidant, Etienne, au bout d'une semaine d'hésitation, fit une demande en forme et obtint la main de la gentille protégée du baron.

Le lendemain matin, le vieil habitué fit encore un signe au limonadier, après avoir préalablement expédié son déjeuner.

— Eh bien! dit-il en battant sa marche suivant sa coutume, tu épouses la petite, et cela sans aucun motif d'intérêt. C'est fort bien, mon ami, tu as mon approbation. Et voici mon présent de nocce, ajouta-t-il en déchirant la reconnaissance des deux cent mille francs souscrite par le limonadier.

Etienne dans l'élan de sa gratitude, voulait se jeter aux pieds du bon vieillard, qui le repoussa doucement.

— Encore deux ou trois réparations aussi adroitement faites que celles-là, pensa-t-il en poussant un soupir de satisfaction, et je pourrai mourir tranquille, sans avoir imposé à mon nom la tâche d'une restitution déshonorante. Voilà pourtant, sans avoir imposé à mon nom la tâche d'une restitution déshonorante. Voilà pourtant, continua-t-il tout haut, ce que mes colatéraux appellent des dilapidations insensées et des prodigalités sans motifs.

Il serait à souhaiter que tous les possesseurs de fortunes mal acquises fussent attaqués sur leurs vieux jours d'une manie semblable à celle du baron Rogelet.

Etienne, devenu millionnaire, suivant la prédiction de l'homme au pain rassis, vient de céder son établissement au prix de cinq cent mille francs, et s'est retiré dans son magnifique hôtel du faubourg Saint-Hugoré.

(L'Artiste)

fr. 25 c<sup>o</sup>. **DICIONNAIRE** relié, 175  
USUEL ET PORTATIF  
DE LA LANGUE FRANÇAISE,  
CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots. Les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

**RAFFINERIE NATIONALE,**  
ÉTABLIE A BRUXELLES.

**VENTE PUBLIQUE**  
DE  
**SUCRE RAFFINÉ.**

EXTRAIT  
DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 AOÛT 1837.

Il est décidé que chaque mois il y aura à Bruxelles, au siège de l'établissement, vente publique de sucre raffiné. L'annonce en sera faite dans les feuilles publiques huit jours à l'avance.

L'administration de la Société Anonyme pour le raffinage des sucres, sous le titre de Raffinerie Nationale de Sucre Indigène et Exotique, fera vendre publiquement le dix-huit octobre mil huit cent trente-sept, par le ministère de Courtiers jurés;

UNE PARTIE DE SUCRE RAFFINÉ CONSISTANT EN PAINS, CANDIS ET SUCRES EN POUDRE DE DIVERSES QUALITÉS, ET DIVISÉE EN LOTS.

Les lots seront composés au moins de vingt caisses de Candis, et en sucre en Pains d'un poids de 500 kilogrammes.

La Vente se fera au siège de la Raffinerie Nationale, Quai au Foin, n. 37, et aura lieu à onze heures du matin, aux conditions pour lors à préfixer.

Les amateurs pourront prendre inspection des Sucres deux jours avant la Vente, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de relevée. 1837

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Le JEUDI 12 OCTOBRE 1837, à trois heures de relevée, en la demeure du sieur N. F. LEBURTON, à Flémalle-Haute, M<sup>e</sup> FRAIKIN, NOTAIRE,

**VENDRA EN HAUSSE PUBLIQUE,**

A l'intervention de justice, UNE PIÈCE DE TERRE de la contenance de 4 v. gr., sise aux BASSES LONGSTRICHES, commune de Flémalle-Grande, cultivée par M. Waleff.

S'adresser audit notaire, ainsi qu'à M. le juge de paix, à Flémalle-Grande, pour connaître les conditions. 1837

**A LOUER POUR MARS PROCHAIN,**

**LA FERME,**

Appartenant à Henri et Toussaint BEAUJEAN,

Située au Haut des Tawes, paroisse Ste-Walburga, n<sup>o</sup> 253,

Contenant dix huit bonniers dont trois bonniers quatorze verges de prairies bien garnies d'arbres portant les meilleurs fruits, quatre verges de jardin, le reste en terres labourables. — S'y adresser pour voir la propriété et au notaire DELEXHY, pour connaître les conditions. 1799

Le JEUDI 19 OCTOBRE courant, à 2 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

**UNE GRANDE MAISON,**

SITUÉE A LIÈGE,

Quai d'Avroi, n<sup>o</sup> 737, portant l'enseigne du Moulin d'Or,

Avec un superbe jardin de TROIS VERGES GRANDES, entouré de murs construits à neuf.

Par les changemens qui s'opèrent sur Avroi, cette maison et son jardin sont susceptibles d'une grande augmentation de valeur.

LA MISE A PRIX est de 18,000 frs. 1806

VENDREDI, 20 DE CE MOIS, A 10 HEURES,

Le notaire PAQUE VENDRA DÉFINITIVEMENT AUX ENCHÈRES en son étude, rue Souverain-Pont,

**DEUX MAISONS,**

SISES A LIÈGE,

RUE PETITE BÈCHE, N. 866,

dont elles forment le coin ainsi que de celle des Remparts. Aux conditions à voir en ladite étude. 1835

LE POLITIQUE

**IMMEUBLES A VENDRE**

PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

1<sup>er</sup> Lot. Une maison, appendices et dépendances, située en lieu dit Basse-Fraipont, portée au cadastre sous le n<sup>o</sup> 110 de la section C, et contenant en superficie, environ seize centiares; elle est occupée par la veuve Toussaint Ancion, née Lambertine Dubois, et ses enfans, partie saisie.

2<sup>me</sup> Lot. Une maison, appendices et dépendances, situées en lieu dit Basse-Fraipont, portée au cadastre sous le n<sup>o</sup> 113 de la section C, et contenant en superficie environ trente deux centiares; elle est occupée par Antoine Gollinas, cabaretier.

3<sup>me</sup> Lot. Un jardin, situé en lieu dit Heid de Boqueuaude, contenant environ quatre ares, 13 centiares porté au cadastre sous le n<sup>o</sup> 171 de la section C, et exploité par la dite veuve Toussaint Ancion, née Dubois, partie saisie.

4<sup>me</sup> Lot. Une maison, appendices et dépendances, située en lieu dit Basse-Fraipont, portée au cadastre sous le n. 114 de la section C, et contenant en superficie environ soixante-six centiares; elle est occupée par Jean-Thomas Levêque, partie saisie, et Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

5<sup>me</sup> Lot. Une maison, avec fournil, appendices et dépendances, située en lieu dit Basse-Fraipont, portée au cadastre sous le n. 115 de la section C, et contenant en superficie environ trente-trois centiares, elle est occupée par Anne-Joseph Pire, épouse de Barthélemi Noifalaise, ménagère.

6<sup>me</sup> Lot. Un jardin situé en lieu dit Heid de Boqueuaude, contenant environ quatre ares, treize centiares, porté au cadastre sous le n. 170 de la section C, et exploité par le dit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

7<sup>me</sup> Lot. Une pâture, située en lieu dit Petite Falise, contenant environ deux ares, trois centiares, portée au cadastre sous le n. 174 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Une pâture, située en lieu dit Petite Falise, contenant environ cinq ares, cinquante centiares, portée au cadastre sous le n. 175 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Une pièce de terre, située en lieu dit Petite Falise, contenant environ quatre ares, 14 centiares, portée au cadastre sous le n. 176 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Une pièce de terre, située en lieu dit Petite Falise, contenant environ trois ares, 16 centiares; portée au cadastre sous le n. 177 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Une pâture, située en lieu dit Petite Falise, contenant environ deux ares, 89 centiares, portée au cadastre sous le n. 180 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Une pièce de terre, située en lieu dit Fond de Havegnée; contenant environ six ares, 88 centiares, portée au cadastre sous le n. 274 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Une pièce de terre, située en lieu dit Fond de Havegnée, contenant environ quatorze ares, 92 centiares, portée au cadastre sous le n. 276 de la section C, et exploitée par ledit Jean-Nicolas Kairis, voiturier.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune de Fraipont, canton de Louvigné, arrondissement judiciaire de Liège.

La saisie en a été faite par procès verbal de l'huissier Englebert, en date du dix huit septembre 1800 trente sept, enregistré à Liège, le vingt-deux du même mois, savoir de ceux désignés sous les trois premiers lots, sur Lambertine Dubois, ménagère, veuve de Toussaint Ancion, en qualité de tutrice de ses enfans mineurs, et de ceux compris sous les quatre autres lots, sur Jean-Thomas Levêque, forgeron de canons, demeurant tous en la commune de Fraipont.

A la requête des marguilliers administrateurs de la fabrique de l'église succursale de Fraipont, poursuite et diligence de Léonard Joseph Ziane, trésorier de ladite fabrique, demeurant en la commune de Fraipont.

Deux copies entières dudit procès verbal ont été, avant l'enregistrement, laissées à Messieurs Jacques Heuse, bourgeois maître de la commune de Fraipont, et Ignace Joseph Albert Spiaux, greffier de la justice de paix du canton de Louvigné.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques établi à Liège, le vingt-sept septembre 1800 trente-sept, et au greffe du tribunal civil de première instance séant en la même ville, le trente du même mois.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente des immeubles susdits, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt novembre mil huit cent trente-sept, dix heures du matin.

M<sup>e</sup> Gerard Renier Bertrand, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue St. Séverin, N. 53, y patente le treize mars 1837, article 177, occupe pour les saisissans.

(Signé) BERTRAND, avoué.

Le soussigné commis-greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que, conformément à l'article six cent quatre-vingt deux du code de procédure civile, par lequel un extrait a été aujourd'hui inséré au tableau à ce destiné, Liège, le deux octobre mil huit cent trente-sept.

(Signé) RENARDY, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le trois octobre 1800 trente-sept, folio 25, case 1<sup>re</sup>, reçu pour enregistrement 3 francs 40 cent., pour rédaction un franc 33 cent., pour additionnels un franc 23 cent.; total cinq frs. 96 cent.

Le receveur, (Signé) DE HARLEZ.

BERTRAND, avoué. 1836

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

LE VENDREDI 13 octobre 1837, à 10 heures du matin, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège,

**VENDRA AUX ENCHÈRES,**

Devant M. le juge de paix des quartiers Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

**UNE MAISON,**

SITUÉE A LIÈGE, RUE ST-GEORGES, N<sup>o</sup> 649.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la dite justice de paix, ou audit notaire, qui est chargé de PLACER sur bonne hypothèque un capital de 8 à 10,000 francs à l'intérêt de 4 o/o. 1733

**BOURSES.**

PARIS, LE 9 OCTOBRE.

Cinq pour cent . . . . .	108 75	Esp. D. diff. s. int.	110
Trois pour cent . . . . .	80 20	Dt. pas. s. int.	110
Act. de la B. de Fr. . . . .	222 22	Belgia. Empr. 1832	110
Napl. Cert. Falc. . . . .	99 25	Banque de Belg. . . . .	1457 50
Esp. Ardoin 1834. . . . .	21 21		

AMSTERDAM, LE 9 OCTOBRE.

Holl. Dette active. . . . .	101 15 1/2	Inscr. au gr. livre. . . . .	67 3/4
Dito 2 1/2. . . . .	52 9 1/2	Certif. à Amst. . . . .	96 7/8
Dit. 4. . . . .	22 9 1/2	Pologne. L. N. 500f. . . . .	110
Billet de change. . . . .	22 9 1/2	Lots de lid. 50 f. . . . .	110
Syndic. d'amort. . . . .	93 3/4	Espagne. E. Ard. . . . .	18 1/2
3 1/2. . . . .	76 1/8	Dito grd. . . . .	110
Soc. de comm. P.-B. . . . .	160 5/8	Dette différ. anc. . . . .	110
nouvelle. . . . .	110	nouv. . . . .	110
Russie, H. et C. 5 . . . . .	101 5/8	passive. . . . .	4 1/2
1829. 5 . . . . .	104 3/4	Autriche. Métal. 5. . . . .	400 1/2

ANVERS, LE 10 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ. . . . .	106 1/2	PARIS. Cert. Falc. . . . .	91 3/4
Det. différ. . . . .	46 1/2	STAT-RO. Lev. 1832. . . . .	100 1/2
Emp. de 48 mill. . . . .	101 5/8	à An. 1834. . . . .	98 1/2
HOLL. Dette active. . . . .	110		
Rente remboursab. . . . .	97 1/2	<b>CHANGES.</b>	
Autriche. Métal. . . . .	104 1/2	Amst., c. jours. . . . .	3/8 av.
Lots de fl. 100. . . . .	110	Rotterd., Idem. . . . .	1/8 av.
de fl. 250. . . . .	110	Paris, Idem. . . . .	1/8 av.
de fl. 500. . . . .	639 1/2	à 2 mois. . . . .	5/8 av. p.
Potoc. Lots fl. 300. . . . .	114 1/2	Lond. pr. Extr. c. . . . .	40 1/2
fl. 100. . . . .	131 1/2	à 2 mois. . . . .	40 1/2
BRÉSIL. E. à L. 1831 . . . . .	86 3/4	Francfort, cs. js. . . . .	35 9/16
ESPAG. Empr. 1834. . . . .	18 3/8	à 3 mois. . . . .	35 9/16
D. diff. 1834. . . . .	110	Bruxelles et Gand . . . . .	1/4 1/2
Dit. p. 1834. . . . .	110		
Dette différ. . . . .	6 3/4		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 10 OCTOBRE 1837.  
L'active Espagnole a été très ferme à notre bourse de ce jour, par suite de 3/8 o/o de hausse à Paris. Ardoin ouvert 18 1/2 et reste 18 3/8 argent au comptant, et au 10 novembre 20 o/o argent coupon détaché.  
Banque Commerciale d'Anvers 108 1/2 argent.

BRUXELLES, LE 10 OCTOBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.		
Dette activ 2 1/2. . . . .	53 1/2	A S. d'Ougrée. . . . .	110
Emp. Rotisch. . . . .	101 1/2	P S Sars-Louch. . . . .	120 1/2
Fin cour. . . . .	101 1/2	P Che de fer. . . . .	110
1836, 4 1/2. . . . .	92 5/8	P S. de Venues. . . . .	110
Fin cour. . . . .	92 5/8	P Bat à V. Anv. . . . .	110
E. de la ville 1832 . . . . .	100 1/2	P St. Léona. . . . .	110
HOLL. Dette active . . . . .	52 1/2	P S. Chatelin. . . . .	110
Rente domaniale . . . . .	97 1/8	P S. Verrieres. . . . .	110
Autriche. Métal . . . . .	104 1/2	P Ecl. gaz. rés. . . . .	110
NAPLES. Falconet . . . . .	92 1/2	P S. Raffinerie. . . . .	114 1/2
ESPAG. Dette act . . . . .	18 1/4	P Verr. Charl. . . . .	110
Fin cour. . . . .	110	P Expl. l'Espér. . . . .	110
pr. 1 m. d. t. . . . .	21 1/4	A Des Brasseries. . . . .	110
différée 1830. . . . .	110	P Librairie H. . . . .	110
1835. . . . .	110	P Typogr. W. . . . .	110
dette passive . . . . .	110	P Fabr. Tapis. . . . .	105 1/2
PORT. Dona Maria . . . . .	86 1/2	P Fabr. de fer. . . . .	110
BRÉSIL 1824. . . . .	86 1/2	P Mutual. ind. . . . .	112 3/4
ROME. 1831. . . . .	99 7/8	P C. de Bruges. . . . .	110
		P H. F. Monc. . . . .	110
		P Libr. Meline. . . . .	110
<b>CHANGES.</b>		P S. act. réan. . . . .	102 1/2
AMST. ct. jours. . . . .	1/8 p.	P S. de Fleu. . . . .	110
LOND. ct. jours. . . . .	110	P Ébénisterie. . . . .	110
PARIS. ct. jours. . . . .	1/8 av.	P Librairie Sc. . . . .	65 1/2
<b>ACTIONS INDUSTRIELLES.</b>		P Fab. Pianos. . . . .	110
Soci. Gén. en fl. . . . .	785 1/2	P H. F. Borin. . . . .	110
Gen. de Par. . . . .	166 1/2	P Hoyoux. . . . .	110
Société de Com. . . . .	140 1/2	P Fabr. de pap. . . . .	110
Banque de Belg. . . . .	142 1/2	P Lits de fer. . . . .	110
S. Samb. et O. . . . .	105 1/2	<b>CHEMINS DE FER.</b>	
Haut Fourneaux . . . . .	110	De Par. à St Ger. . . . .	110
Charbon Flénu. . . . .	110	à V. r. d. . . . .	110
Banque Foncière . . . . .	99 1/4	riv. g. . . . .	110
Ch. H. et W. . . . .	110	A De Mulh. à Th. . . . .	110
Ch. Sclessin . . . . .	121 1/4	P Gambart. . . . .	110
Entrep. Industr. . . . .	110	P Luxembourg. . . . .	110
Ch. Lev. du Fl. . . . .	126 1/2		

VIENNE, LE 2 OCTOBRE.

Métalliques, 105 1/8. — Actions de la Banque, 1383 1/2.  
PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 9 ET 10 OCTOBRE.  
Le koff hanovrien Lambertus, v. de Hambourg, ch. de laine et verre.  
Le koff belge Frederick, v. de Noirmoutiers, ch. de sel. — Le bateau à vapeur belge Phoenix, v. de Rotterdam, sur lest. — Le brick prussien Hélène, v. de New-York, ch. de coton, potasse et bois de teinture.

PLACE D'ANVERS, LE 10 OCTOBRE.

Café. — Sans affaires marquantes. Une centaine de balles Sumatra a été payée 23 1/2 cents.  
Sucre brut. — Il s'est traité environ 250 caisses Havane blond de f. 17 3/4 à f. 18 pavillon étranger.  
Tabac. — A la vente publique d'hier après-midi on a adjugé les 62 bouc. Kentucky, dans les prix de 46 à 36 cent. par 1/2 kilog. suivant degré d'avarie.

Imprimerie de J.-Bte. NORSERT; rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.